

15 janvier 2008

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS**

(Eurolist)

Par courrier du 10 janvier 2008, Crédit Agricole SA (91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 décembre 2007, indirectement par l'intermédiaire de Prédica (1), par suite d'une augmentation de capital de la société FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS (2), les seuils de 15% du capital et des droits de vote de cette société et détenir à titre indirect par l'intermédiaire de Prédica, 8 282 175 actions FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS représentant autant de droits de vote, soit 13,79% du capital et des droits de vote de cette société (3).

---

(1) Détenue à 100% par Crédit Agricole SA.

(2) Cf. prospectus ayant reçu le visa n°07-480 de l'AMF en date du 14 décembre 2007.

(3) Sur la base d'un capital composé de 60 071 934 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.